



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Coaticook, le 12 décembre 2014

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 12 décembre 2014 à la salle Wallace de la susdite MRC.

*Sont présents :*

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Bertrand Lamoureux	maire	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Martin Saindon	maire	Dixville (M)
Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairresse	Waterville (V)
Luc Marcoux	conseiller	Coaticook (V)

*Est absent :*

Benoît Roy	conseiller	Saint-Malo (M)
------------	------------	----------------

---

**ORDRE DU JOUR**

**1.0 OUVERTURE DE LA SESSION**

**2.0 CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD) DE LA MRC DE COATICOOK**

- 2.1 Responsable du département de développement économique
- 2.2 Ressources humaines du département de développement économique

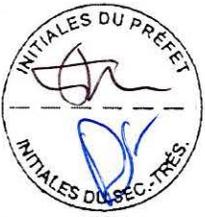
**3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS**

**4.0 CLÔTURE DE LA SESSION**

---

**1.0 OUVERTURE DE LA SESSION**

Le quorum étant constaté conformément à la loi et l'ordre du jour n'étant pas modifié, la session est ouverte à 10h33, par le préfet Monsieur Jacques Madore. Monsieur Dominick Faucher directeur général et secrétaire-trésorier et Madame Mélissa Cyr sont présents. Madame Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire. Monsieur Benoît Roy est absent lors de l'ouverture.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Mention est faite par la secrétaire que les membres du conseil ont été dûment convoqués conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. c-27.1), le 11 décembre 2014 par le préfet Monsieur Jacques Madore.

**2.0 CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD) DE LA MRC DE COATICOOK**

CM2014-12-338

**2.1 RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**ATTENDU** que le pacte fiscal provisoire signé avec le gouvernement du Québec le 5 novembre dernier, prévoit une réduction des transferts financiers aux organismes municipaux en 2015 de l'ordre de 300 millions de dollars, dont, une réduction de 40 millions de dollars des transferts financiers destinés aux CLD, ce qui signifie une réduction de près de 165 000\$ dans le cas de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** le projet de loi n° 28 présenté à l'Assemblée nationale le 26 novembre 2014 contient des modifications législatives qui prévoient la suppression de l'obligation pour les MRC de confier l'exercice de leur compétence en matière de développement local, incluant le soutien à l'entrepreneuriat, à des centres locaux de développement (CLD) ;

**ATTENDU** que le projet de loi prévoit la possibilité pour les MRC d'exercer elles-mêmes les compétences en matière de développement économique local et de soutien financier sous forme de prêt ou de garantie de prêt ;

**ATTENDU** la synergie possible et souhaitable entre l'aménagement du territoire, le développement local, le développement culturel et touristique ainsi que le développement économique ;

**ATTENDU** les conclusions de l'étude de la firme IBI/DAA concernant la planification du territoire en fonction du potentiel de développement économique réalisée de 2014 ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a informé le CLD qu'en raison des nouveaux paramètres financiers imposés par le gouvernement du Québec, l'entente liant la MRC et le CLD et prenant fin le 31 décembre 2014, ne peut être reconduite intégralement pour 2015 ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC a confirmé l'importance qu'il accorde au développement économique sur son territoire et souhaite, malgré les compressions financières, optimiser les ressources afin de maximiser le soutien des entreprises et des particuliers dans la réalisation de leur projet ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la résolution adoptée le 10 décembre 2014 par le conseil d'administration du CLD de la MRC de Coaticook concernant la directrice générale du CLD et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC reconnaît les compétences, l'excellent travail et les nombreux efforts menés par l'équipe de professionnels du CLD de la MRC de Coaticook dirigé par Madame Marjorie Tyroler qui ont largement contribué au rayonnement de notre MRC ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte un tableau identifiant la masse salariale de l'actuel CLD et d'une possible indemnité de départ et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** le budget 2015 du CLD que la MRC de Coaticook a déjà approuvé ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réjean Masson  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

**IL EST RÉSOLU** de confier à un comité formé de Messieurs Luc Marcoux, Bernard Marion, Jacques Madore et Dominick Faucher, le mandat de rencontrer rapidement la directrice de l'actuel CLD, Madame Marjorie Tyroler afin de lui offrir le poste de responsable du département de développement économique, ainsi que vérifier son intérêt pour les fonctions et l'échelle salariale (Classe F) associées à ce nouveau poste au sein de la MRC.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>43/44</b>	<b>97,41%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

Monsieur Bertrand Lamoureux quitte les délibérations du conseil de la MRC, vu l'apparence de conflit d'intérêts, sa fille Marie-Claude Lamoureux étant l'une des employés du CLD. Il est 11h50.

CM2014-12-339

**2.2 RESSOURCES HUMAINES DU DÉPARTEMENT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**ATTENDU** que le pacte fiscal provisoire signé avec le gouvernement du Québec le 5 novembre dernier, prévoit une réduction des transferts financiers aux organismes municipaux en 2015 de l'ordre de 300 millions de dollars, dont, une réduction de 40 millions de dollars des transferts financiers destinés aux CLD, ce qui signifie une réduction de près de 165 000\$ dans le cas de la MRC de Coaticook ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** le projet de loi n° 28 présenté à l'Assemblée nationale le 26 novembre 2014 contient des modifications législatives qui prévoient la suppression de l'obligation pour les MRC de confier l'exercice de leur compétence en matière de développement local, incluant le soutien à l'entrepreneuriat, à des centres locaux de développement (CLD) ;

**ATTENDU** que le projet de loi prévoit la possibilité pour les MRC d'exercer elles-mêmes les compétences en matière de développement économique local et de soutien financier sous forme de prêt ou de garantie de prêt ;

**ATTENDU** la synergie possible et souhaitable entre l'aménagement du territoire, le développement local, le développement culturel et touristique ainsi que le développement économique ;

**ATTENDU** les conclusions de l'étude de la firme IBI/DAA concernant la planification du territoire en fonction du potentiel de développement économique réalisée de 2014 ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a informé le CLD qu'en raison des nouveaux paramètres financiers imposés par le gouvernement du Québec, l'entente liant la MRC et le CLD et prenant fin le 31 décembre 2014, ne peut être reconduite intégralement pour 2015 ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC a confirmé l'importance qu'il accorde au développement économique sur son territoire et souhaite, malgré les compressions financières, optimiser les ressources afin de maximiser le soutien des entreprises et des particuliers dans la réalisation de leur projet ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la résolution adoptée le 10 décembre 2014 par le conseil d'administration du CLD de la MRC de Coaticook concernant les ressources humaines du CLD et en fait sien comme si au long reproduit ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC reconnaît les compétences, l'excellent travail et les nombreux efforts menés par l'équipe de professionnels du CLD de la MRC de Coaticook qui ont largement contribué au rayonnement de notre MRC ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte un tableau identifiant la masse salariale de l'actuel CLD et d'une possible indemnité de départ et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que le CLD de la MRC de Coaticook bénéficie d'une aide financière de la New Hampshire Charitable Foundation ou de la Neil and Louise Tillotson Foundation pour l'un des conseillers aux entreprises ;

**ATTENDU** le budget 2015 du CLD que la MRC de Coaticook a déjà approuvé et en tient compte ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Marion  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Martin Saindon

**IL EST RÉSOLU** de surseoir à la décision quant au personnel du CLD qui sera intégré à l'équipe de la MRC au sein du département de développement économique, afin de connaître la décision de Madame Marjorie Tyroler d'occuper ou non le poste de responsable du département de développement économique au sein de la MRC.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Luc Marcoux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	97,41%	0	0

ADOPTION

**3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS**

Rien à signaler.

**4.0 CLÔTURE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 12h52.

  
\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

  
\_\_\_\_\_  
LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session extraordinaire du conseil du 12 décembre 2014.

  
\_\_\_\_\_  
Responsable des archives



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

